



DV/GF infos

Bulletin d'informations sur les Directives volontaires et la gouvernance foncière au Sénégal et dans le Bassin du fleuve Sénégal

THÈME :

GOVERNANCE FONCIÈRE AU SÉNÉGAL, DES DIRECTIVES VOLONTAIRES À L'OBSERVATOIRE NATIONAL SUR LE FONCIER

FOCUS

AU SÉNÉGAL, L'OBSERVATOIRE SERA UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE AUTONOME MULTI-ACTEURS SUR LE FONCIER



**N°10 : GOUVERNANCE FONCIÈRE
AU SÉNÉGAL ET DANS LE BASSIN DU FLEUVE**

Sommaire

5 FOCUS
Au Sénégal, l'Observatoire sera une autorité administrative autonome multi-acteurs sur le foncière

7 ECHOS INSTITUTIONNELS
« La terre est le plus gros risque de conflit au Sénégal » : Message du Chef de l'Etat Monsieur Macky SALL

8 CONNAISSANCE ET ÉVIDENCES DOCUMENTÉES
La mobilisation des organisations de la société civile au Sénégal pour Influencer collectivement les orientations d'une réforme foncière

Extrait de l'étude de prés-faisabilité d'un observatoire nationale sur la gouvernance foncière (ONGF) ----- **10**

Identifier les contraintes liées à l'accès à l'eau productive ----- **11**

12 ECHO DE TERRAIN
Emergence de plateformes locales de gouvernance des ressources naturelles et foncières

Emergence d'une dynamique d'intercommunalités locales ----- **14**

L'arrondissement de Méouane se dote d'une charte foncière intercommunale sensible au genre ----- **14**

Les Communes de Diama, Nguith, Ronkh et Ross Béthio tiennent un forum pour définir la mise en place d'une intercommunalité formelle ----- **15**

Appuyer la sécurisation foncière ----- **16**

17 BRÈVES
Amélioration de l'accès à l'eau pour les paysans du Fouta

18 DANS LE BASSIN DU FLEUVE
Les 4 Pays de l'OMVS relancent l'élaboration de la charte foncière du Bassin du Fleuve Sénégal

Au Sénégal, afin d'appuyer l'application et la mise en œuvre des Directives Volontaires (DV) pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, il a été mis en place, en 2014, une plateforme nationale de dialogue multi-acteurs autour des DV. L'objectif de cette plateforme est d'assurer le dialogue inclusif sur la gouvernance foncière, l'élaboration de consensus nationaux, la préparation de plans d'actions de mise en œuvre des DV, ainsi que le suivi et l'évaluation. La plateforme a mis en place un comité de pilotage (COPIL-DV) qui a pour mission la facilitation et l'animation du processus de dialogue. La présidence est assurée par le gouvernement, à travers le MAER et la vice-présidence occupée par la société civile (CNCR).

Le secrétariat est animé par IPAR qui coordonne également la communication et la gestion de connaissances engrangées par ce processus inédit, appuyé techniquement par la FAO, ILC et des partenaires techniques et financiers avec la perspective de soutenir les processus d'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal à travers : i) le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes de la gouvernance foncière ; ii) l'appui aux processus de réformes en cours et iii) l'appui à l'opérationnalisation des DV au niveau local.

Le processus a permis l'atteinte de résultats notoires dans les quatre (4) chantiers majeurs ci-après :

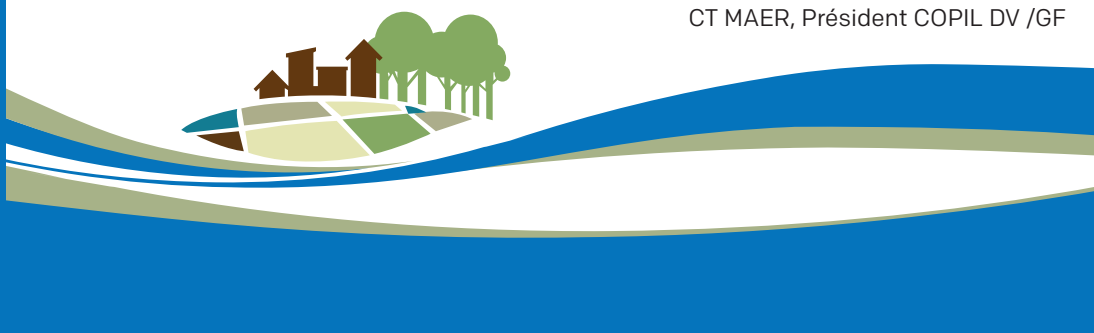
- le renforcement de la plateforme multi-acteurs, à travers l'élargissement du COPIL-DV à de nouveaux acteurs, l'élaboration consensuelle d'une identification visuelle et la réalisation d'outils de communication dont le site d'informations et centre de ressources www.fonciersenegal.info, ses réseaux sociaux et ce bulletin d'information sur les DV et la gouvernance foncière ;
- l'appui aux processus de réforme par la production de connaissances notamment : sur la Faisabilité et l'implication des producteurs sur l'immatriculation foncière généralisée ; et, sur la Pré-faisabilité de la création de l'observatoire national du foncier au Sénégal ;
- le renforcement du processus d'opérationnalisation des Directives volontaires au niveau local à travers des activités de réflexion, de renforcement de capacités qui ont permis l'implantation effective de Plateformes locales fonctionnelles notamment : la Plateforme départementale de Podor, la Plateforme régionale de Ziguinchor en Casamance, et, la Plateforme régionale de Matam pour la vallée du fleuve ;
- la mise en œuvre d'un modèle intégré d'intervention au niveau local sur la gouvernance foncière dans la zone des Niayes, par l'intervention croisée de tous les membres de la plateforme dans une région en mutualisant les efforts ayant permis entre autres l'élaboration d'une charte locale intercommunale de l'arrondissement de Méouane, région de Thiès.

Dans ce dernier numéro de cette phase, nous partageons avec vous l'orientation de gouvernance de l'observatoire national sur le foncier, les dynamiques locales de sécurisation foncière, mais également le processus en cours d'élaboration d'une charte de gouvernance foncière du Bassin du fleuve Sénégal.

Bonne lecture

Tanor Meissa Dieng

CT MAER, Président COPIL DV /GF



FOCUS

Au Sénégal, l'Observatoire sera une autorité administrative autonome multi-acteurs sur le foncier.

Le comité de pilotage de la plateforme nationale sur foncier au Sénégal a tenu sa retraite annuelle du 12 au 14 novembre 2020 avec une forte représentation de l'Etat, la Société civile, la recherche et des représentants des plateformes locales de Matam, Podor et Ziguinchor, pour échanger sur son fonctionnement, partager les résultats déjà enregistrés et planifier les prochaines étapes.

Pour répondre au manque d'informations transparentes sur les investissements à incidences foncières, la société civile Sénégalaise, au sein du cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS), a lancé en 2015 une plateforme multipartite, appelée « Observatoire National de la Gouvernance Foncière (ONGF) », pour suivre les dynamiques d'évolutions de terres agricoles et accompagner les communautés locales à mieux gérer/préserver leur patrimoine foncier. L'objectif général de cette plateforme est de contribuer à promouvoir une prise de décision inclusive et éclairée sur l'exploitation des terres et les investissements à incidences foncières. Pour ce faire, elle vise à fournir des statistiques et des indicateurs dynamiques actualisés relatifs aux dynamiques de transactions foncières, aux processus d'acquisition et d'installation foncière et de production des investissements à grande échelle.

A travers, ce bulletin de veille, la plateforme dresse une compilation mensuelle des principales actualités sur les dynamiques foncières au Sénégal et à l'échelle internationale, dans un contexte où les acquisitions foncières à grande échelle (ATGE) se développent sous fond de multiples défis qui ont des implications sur la gouvernance des terres.

Dans l'écosystème foncier sénégalais actuel marqué par le contexte d'enjeux fonciers multiples, tel que la pression foncière due aux effets du changement climatique, à la démographie et l'élaboration de nouveaux projets fortement connectés au foncier, dont le Projet de Cadastre et Sécurisation Foncière au Sénégal (PROCASEF), qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du PSE.

Le projet est structuré autour de 3 composantes sont : i) Renforcement des institutions foncières et investissement en infrastructures géo spatiales ; ii) Appui aux communes pour l'inventaire des statuts de la terre et l'enregistrement des droits fonciers et iii) Formation et Innovation en gouvernance foncière dont une des sous-composantes portent sur la Promotion de la recherche et du dialogue sur des innovations de gouvernance foncière.

C'est dans ce cadre que s'est tenue la retraite du COPIL qui, en plus d'être un moment d'intégration des nouveaux membres, a permis d'évaluer la mise en œuvre des activités du plan stratégique de la plateforme et de dégager les perspectives (actualisation du plan d'action du COPIL et de la plateforme).

Cette rencontre a été l'occasion d'une part, d'approfondir en collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget le portage institutionnel de l'observatoire national du foncier dans le cadre du PROCASEF, la consolidation de la plateforme nationale multi-acteurs avec une plus grande ouverture à d'autres institutions et au secteur privé. D'autre part, il s'agissait de se familiariser davantage avec le LANDex (outil de monitoring de la gouvernance du foncier développé par ILC) et d'évaluer sa jonction avec l'observatoire national.

Elargissement et ancrage institutionnel de la Plateforme nationale du Sénégal sur le foncier

Cette rencontre a regroupé l'ensemble des membres du comité de pilotage de la plateforme nationale mais également et surtout les potentiels membres qui étaient ciblés dans le cadre de son élargissement. Il s'agit en autres :

- Au niveau du Gouvernement : des départements pertinents du Ministère des finances et du budget, du Ministère des collectivités territoriales, et du ministère de l'environnement, en plus du Ministère de l'agriculture et du ministère de l'élevage qui sont déjà membres ;
- Des professionnels du foncier (ordre des notaires, des géomètres, etc.) ;
- Des institutions de recherche et formation ;

- Du secteur privé (le PDIDAS)
- Des associations d'élus locaux (UAEL, AMS, etc.)

L'adhésion à ce cadre d'échange et de dialogue entre les acteurs autour du foncier intervenant sur le niveau stratégique, est ouverte et libre sur la base d'une charte d'engagement.

Sur l'ancrage institutionnel, le comité de pilotage a opté pour une formalisation de la plateforme par un arrêté ministériel ou interministériel.

Sur l'orientations stratégiques, elle reste un cadre de dialogue, de concertation, de mise en cohérence des positions entre acteurs de production et diffusion de connaissances autour du foncier et d'établissement de consensus nationaux sur le foncier. Une cellule de suivi-évaluation des décisions sera également mise en place.

Un observatoire national sur le foncier sous forme d'une Autorité Administrative Autonome

L'observatoire national de la gouvernance foncière (ONGF) a été lancé en juin 2015 au Sénégal sous l'impulsion du Cadre national de concertation des ruraux (CNCR) et ses partenaires regroupés au sein du Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS).

Cet outil indépendant multi-acteurs qui va aider les acteurs du foncier à avoir des informations pour agir et prendre des décisions informées, sera un des principaux outils de la plateforme, avec une reconnaissance de l'Etat sous la forme d'une Autorité Administrative Autonome (AAA) à l'image des Conseils ou Agences de régulation.

L'élaboration du décret de création de l'Observatoire sous la forme d'une Autorité Administrative Autonome sera participative, et son ancrage institutionnel se veut dans une institution publique, particulièrement à la Présidence.

Rôle et missions de l'observatoire

Il s'agira de:

- Veiller et alerter sur les questions foncières;
- Etudier et suivre des dynamiques locales et nationales de la gouvernance foncière;
- Formuler de propositions pour alimenter les débats de la plateforme nationale ;
- Collecter, traiter et diffuser de l'information aux différentes catégories d'acteurs
- Suivre et évaluer des projets, programmes et politiques à incidences foncières ;
- Systématiser et élaborer des indicateurs de performance sur la gouvernance foncière
- Documenter et capitaliser des expériences et pratiques foncières
- Mettre en place un cadre d'étude sur la prise en charge des procédures de mobilisation des surfaces à forte emprises foncières, des pôles urbains et des zones économiques spéciales

Un comité ad-hoc composé de représentants du CRAFS, du Comité de pilotage de la plateforme, du PROCASEF et de l'ANAT (Agence Nationale pour l'Aménagement du Territoire) est mis en place pour approfondir la structuration de l'observatoire.



Photo de famille de la retraite annuelle 2020 du COPIL-DV/GV à Saly / @Jo.Diop

ECHOS INSTITUTIONNELS

« La terre est le plus gros risque de conflit au Sénégal » : Message du Chef de l'Etat Monsieur Macky SALL.

« La terre est le plus gros risque de conflit au Sénégal », en raison des nombreux litiges fonciers qui lui parviennent », a constaté le président Macky Sall, ce jeudi à Dakar.

Présidant la Journée nationale de la décentralisation (JND) au Centre internationale de conférence Abdou Diouf (CICAD), Macky Sall a invité les élus locaux mieux s'imprégner de la gestion du foncier qui est un sujet très délicat : « Nous devons nous atteler à la gestion de la question sensible du foncier. C'est le sujet qui fâche. C'est un sujet que nous devons aborder, et sérieusement. Je peux vous dire, en tant que président de la République, que la question foncière reste le plus gros risque de conflit dans ce pays », a-t-il déclaré. Ajoutant recevoir « au quotidien 20 à 50 dossiers brûlants » portant sur des litiges fonciers.

Il faut, en raison de la complexité de la gestion des terres, concilier "tradition et modernité", mais aussi "les besoins locaux et les intérêts nationaux", a-t-il ajouté, affirmant que le décret pris en septembre dernier, concernant l'affectation et la désaffectation des terres du domaine national, va dans ce sens.

Macky Sall a en outre déconseillé aux maires, dont beaucoup prennent part aux travaux de la JND, d'octroyer des terres sans justification valable.

« On vous les a confiées parce que vous êtes des maires, donc il faut éviter de donner les terres au premier venu », a insisté M. Sall.

Poursuivant le chef de l'Etat de déclarer que ces problèmes fonciers ne peuvent pas continuer : « On ne peut pas laisser durer le bradage du patrimoine foncier des collectivités territoriales. C'est pourquoi il exhorte, les collectivités locales à défendre les intérêts de la communauté nationale et à éviter la privatisation du patrimoine foncier national, car beaucoup de projets risquent d'être plombés par l'occupation des sols sur des bases qui ne reposent sur rien du tout », a averti Macky Sall.

Pour valoriser davantage le potentiel de nos terroirs, nous devons développer des initiatives pertinentes et innovantes arrimées à une exécution optimale du Plan Sénégal Emergent.

S'agissant des problèmes d'assainissement, Macky Sall a exhorté les élus locaux à veiller à la prise en charge de certaines dépenses qui doivent être prioritaires, voire obligatoires : le curage des canaux à ciel ouvert, le nettoyage des équipements marchands, des places publiques, l'entretien de l'éclairage public.

Affectation et désaffectation des terres du domaine national, un nouveau décret renforce les Préfets et Gouverneurs

Dans l'attribution des terres du domaine national, le président de la République Monsieur Macky Sall a signé, le 16 septembre 2020, un décret modifiant le décret N 72-1288 du 27 octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et désaffectation des terres du domaine national.

Ce décret stipule que :

- Pour les terres de moins de 10 hectares, elles sont affectées par délibération du Conseil municipal après approbation du préfet ou du sous-préfet.
- Pour les délibérations sur une superficie comprise entre 10 et 50 hectares, seul le préfet de département est compétent pour approuver la délibération.
- Par contre pour les terres de plus de 50 hectares, la compétence revient au gouverneur de la région.



CONNAISSANCES ET ÉVIDENCES DOCUMENTÉES

La mobilisation des organisations de la société civile au Sénégal pour influencer collectivement les orientations d'une réforme foncière.

Cette capitalisation a permis au CRAFS de réfléchir collectivement sur les enseignements à tirer de cette expérience de participation à un processus de formulation d'une réforme foncière.



En Afrique subsaharienne, la question de la contribution de la société civile aux politiques publiques est à l'ordre du jour depuis les années 2000. Cependant, si les débats sur les options de politique sont souvent nombreux et nourris, les stratégies d'action et d'influence font moins l'objet d'une réflexion collective au sein des organisations de la société civile (OSC). Or les intérêts promus par l'État ne correspondent pas toujours à ceux de la majorité des citoyens, et les risques d'instrumentalisation sont non négligeables.

Dès lors, des dilemmes se posent aux OSC : faut-il s'engager dans les processus participatifs proposés par l'État ? À quelles conditions ? Comment engager un dialogue constructif tout en étant vigilants sur les risques d'instrumentalisation ? Comment influencer le processus et pousser à la prise en compte des intérêts et points de vue du plus grand nombre ?

L'étude réalisée par Philippe Lavigne Delville, Daouda Diagne et Camille Richebourg, analyse la mobilisation des OSC sénégalaises réunies au sein du Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS) dans le processus de formulation d'un projet de réforme foncière mené par la Commission nationale de réforme foncière (CNRF), mise en place par le gouvernement sénégalais en 2012 pour élaborer une réforme foncière, dans une démarche « inclusive et participative ». Ce document retrace la façon dont les membres du CRAFS ont alimenté le débat sur la nécessité d'une réforme foncière inclusive, et dont ils se sont investis dans le processus du CNRF, dans une logique de contribution critique. Il analyse les acquis et les limites de cet engagement et en tire les leçons."

Elle analyse la mobilisation des OSC sénégalaises réunies au sein du Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS) dans le processus de formulation d'un projet de réforme foncière mené par la Commission nationale de réforme foncière (CNRF), mise en place par le gouvernement sénégalais en 2012 pour élaborer une réforme foncière, dans une démarche « inclusive et participative ». Ce document retrace la façon dont les membres du CRAFS ont alimenté le débat sur la nécessité d'une réforme foncière inclusive, et dont ils se sont investis dans le processus du CNRF, dans une logique de contribution critique. Il analyse les acquis et les limites de cet engagement et en tire les leçons.

El Hadji Thierno Cissé Ce texte résulte d'un processus collectif. L'initiative a été prise par le CRAFS, et la mise en œuvre a été portée par l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR) grâce à un financement de l'International Land Coalition (ILC) à travers la Stratégie Nationale d'Engagement (SNE), qui implique un certain nombre d'organisations membres du CRAFS dont IPAR, CICODEV Afrique, IED Afrique et le CNCR, et Enda Pronat grâce à un financement de l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA). L'étude avait

pour objectif de documenter précisément le processus pour permettre un débat interne. Après discussion avec le CRAFS sur les termes de références, l'équipe de recherche mobilisée a mené les enquêtes en février 2018, de façon indépendante. Une première version du rapport, à usage interne, a été discutée et amendée, puis le rapport a été discuté dans un atelier fin 2018. Le travail sur une synthèse destinée à un public plus large a été lancé courant 2019, sous l'égide d'Enda-Pronat au nom du CRAFS.

Le CRAFS, d'un engagé dans la lutte contre les accaparements fonciers à la réflexion collective en vue de la production de propositions alternatives pouvant réduire ce phénomène.

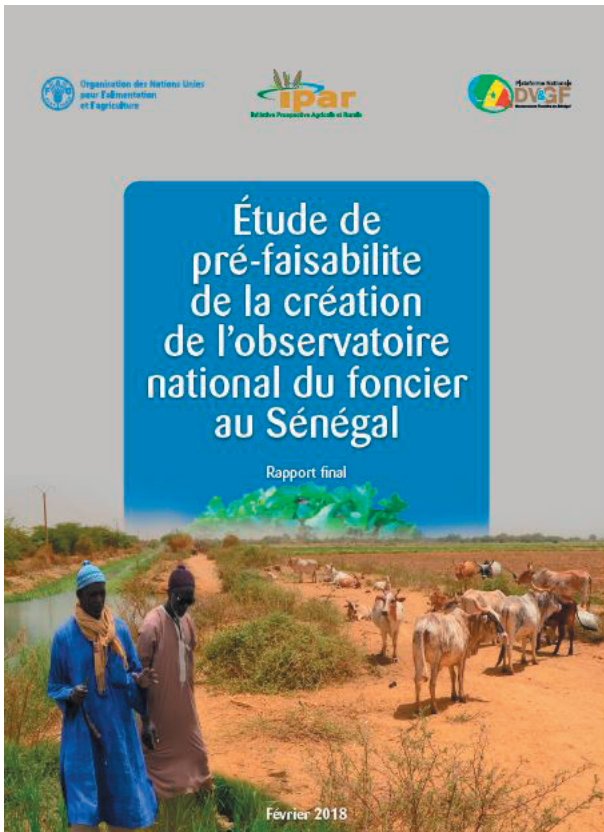
Créé en 2011 par un groupe d'organisations paysannes et d'organisations de la société civile (OSC) sénégalaises pour être un espace de réflexions et d'actions sur les questions foncières au Sénégal, le CRAFS s'est d'abord engagé dans la lutte contre les accaparements fonciers. Il a parallèlement investi le champ de la réflexion collective en vue de la production de propositions alternatives pouvant réduire ce phénomène. En effet, peu de temps après son élection, le Président Macky Sall a confié à la Commission natio-

nale de réforme foncière (CNRF) la charge de conduire le processus de réforme foncière. Son président, le Pr Sourang, a mis en avant la nécessité d'un processus de préparation qui soit participatif et inclusif et a largement ouvert le travail de la CNRF aux OSC, représentées par quatre organisations du CRAFS. Le Cadre s'est fortement engagé, entre 2014 et 2016, dans le travail de la CNRF, dans une position de contribution critique. Il a parallèlement conduit un processus de concertation avec les communautés paysannes et rurales ayant permis la production d'un document de position et de propositions de réforme foncière, qu'il a ensuite reversé à la CNRF.

Le CRAFS a souhaité réfléchir sur cette expérience de contribution à la formulation d'une réforme foncière et a demandé à une équipe de chercheurs et de consultants de l'aider à capitaliser, en lui proposant une lecture de cette expérience. La capitalisation et l'apprentissage collectif figurent depuis longtemps parmi les priorités des membres du CRAFS. Ce travail prolonge ainsi une capitalisation sur le rôle des organisations paysannes dans l'élaboration des politiques agricoles, menée à partir de l'expérience de la loi d'orientation agro-sylvopastorale (LOASP) et de son volet foncier en 2003 et 2004 (Benkahla et al., 2011 ; Diouf, 2015) et celle sur l'histoire du CRAFS (Hopsort, 2014).



Extrait étude de prés-faisabilité d'un observatoire nationale sur la gouvernance foncière (ONGF)



La création de l'Observatoire National de la Gouvernance Foncière (ONGF), est née de la volonté de « créer les conditions d'une participation citoyenne à la gestion, au contrôle et à la veille sur les actes et actions de gouvernance du foncier ». Il provenait aussi de la prise de conscience d'un fort potentiel, que représente le nombre de personnes formées dans les communautés par divers membres du CRAFS (CNCR, IED Afrique, AJS, Enda IPAR, ...) sur les questions foncières (animateurs, para-juristes, cellules de veille...) et qui pouvaient être mobilisées en commun pour jouer un rôle de veille et collecter des informations à la base sur la gouvernance foncière.

Lancé officiellement le 17 juin 2015, à l'occasion du 51e anniversaire de la Loi sur le domaine nationale (LDN), la création de l'ONGF a bénéficié de l'appui de nombreux partenaires (Fondation Rosa Luxemburg, Union Européenne, OXFAM via ActionAid, FIDA via IPAR, FAO et RRI), ce qui a notamment permis d'organiser de nombreux ateliers de formation et d'échanges.

Le projet « Disso ci suuf », financé par la DUE et la Fondation Rosa Luxemburg, a joué un rôle moteur. Il a été mis en œuvre du 1er janvier 2014 au 30 juin 2016

par le CNCR et le GRET. Son objectif général était de « contribuer à une meilleure participation des acteurs non étatiques au dialogue politique sur la réforme foncière » et son objectif spécifique consistait à « renforcer les capacités de proposition et de plaidoyer du CNCR et de la société civile sur la réforme foncière, en s'appuyant sur des capitalisations, consultations locales et concertations multi-acteurs ».

Selon le même document, l'ONGF doit également produire des connaissances et de l'information susceptibles « d'alimenter les réflexions et débats sur la gouvernance foncière et faciliter la formulation de politiques foncières adaptées au contexte du Sénégal » et de « fournir aux exploitations familiales et leurs organisations des éléments d'aide à la décision sur les questions d'accès à la terre ».

Selon l'étude, deux schémas d'observatoire font sens.

L'étude de pré-faisabilité de la création de l'observatoire national du foncier au Sénégal a permis de recenser six (6) idées ou initiatives relatives à l'observation de problématiques foncières au Sénégal.

Mais, deux (2) schémas d'observatoire se dégagent des entretiens menés, notamment en ce qui concerne la ou les finalité(s) et les parties prenantes de l'observatoire.

- Le premier schéma est celui d'un observatoire inclusif, associant sur un même pied d'égalité l'Etat, la société civile, les collectivités territoriales et le secteur privé. Il correspond aux attentes exprimées de façon très majoritaire lors de la phase d'entretiens.
- Le second, plébiscité par un nombre minoritaire d'acteurs rencontrés, est un observatoire de la société civile.

La phase test sur la zone d'intervention du PDIDAS

L'ONGF a été opérationnalisé dans le cadre d'une phase test mise en œuvre au niveau de la zone d'intervention du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal (PDIDAS). Ce choix a été opéré par le CRAFS. Un atelier de lancement de la phase test s'est tenu les 20 et 21 octobre 2015 à Saint-Louis. Cette opération, qui devait se dérouler pendant 6 mois, a consisté à identifier, au sein de chacune des 9 communes concernées, un point focal, chargé de transmettre mensuellement au CNCR les informations concernant les activités du PDIDAS et les demandes

d'affectation de terres. La collecte de l'information passait par l'existence de correspondants dans tous les villages et la remontée de l'information s'appuyait sur un modèle de fiche.

La mise en œuvre de la phase test de l'ONGF constitue une réelle innovation non seulement à l'échelle du Sénégal, mais aussi, selon nos connaissances, à l'échelle ouest-africaine.

■ Identifier les contraintes liées à l'accès à l'eau productive

En novembre 2020, Lendeng, Commune de Colobane Gouy Mouride (Rufisque), a été le lieu de restitution locale de l'étude portant sur l'identification des contraintes liées à l'accès à l'eau productive, dont la réalisation est coordonnée par CICODEV.

La restitution de cette étude c'est tenu dans le cadre d'une rencontre qui visait à créer des consensus forts entre les familles d'acteurs sur la nécessité d'assurer un approvisionnement suffisant et régulier des maraîchers en eau.

La restitution locale de l'étude portant sur l'identification des contraintes liées à l'accès à l'eau productive a permis de constater plusieurs difficultés rencontrées par les maraîchers :

1. Problèmes de quotas et de taux liés à l'accès à une eau productive
2. Rupture fréquente dans la distribution de l'eau
3. Problèmes d'accès à l'eau
4. L'urbanisation barbare dans la zone des Niayes
5. La persistance des quotas sur l'agriculture malgré l'annonce faite par l'état sur leur élimination
6. Les difficultés liées à la continuité du service de l'eau...

.... L'étude recommande entre autres la mise en place d'une véritable politique pour l'eau productive basée sur:

7. La sécurisation foncière des sites maraîchers...
8. Le recyclage des eaux usées...
9. La réhabilitation des bassins de rétention qui se trouvent à Rufisque...
10. L'implication des maraîchers dans la gestion des forages de Beer Thialane et autres ouvrages hydrauliques dédiés à l'agriculture...

Les remarques et orientations des populations locales seront intégrées par le consultant.

Prochaine étape: validation de l'étude à l'échelle nationale à travers les Dialogues CICODEV en présence des services de l'État, ONG, PTFs...

Comment les données sur la perception sur la sécurité des droits fonciers des citoyens peuvent conduire à un changement positif ? décembre 15, 2020

Comment les données sur la perception sur la sécurité des droits fonciers des citoyens peuvent conduire à un changement positif ?

Les données mondiales de Prindex révèlent en Afrique une grande diversité sur la perception des gens sur la sécurité de leurs droits fonciers. Le Rwanda (8%) a l'un des taux d'insécurité foncière les plus bas au monde, tandis que le **Burkina Faso (44%)** a l'un des plus élevés.



ECHO DE TERRAIN

Emergence de plateformes locales de gouvernance des ressources naturelles et foncières .

Dans la poursuite de son objectif d'assurer le dialogue sur la gouvernance foncière (des terres, des forêts et des pêches), l'élaboration de consensus nationaux, la préparation de plans d'actions de mise en œuvre des DV, ainsi que le suivi et l'évaluation, le comité de pilotage, a confié à l'IPAR la mission de conduire entre autres, la mise en place et consolidation de plateformes locales en Casamance et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (région de Matam).

Dans l'opérationnalisation de la mise en place de ces plateformes locales qui cherchent à renforcer la concertation et le dialogue pour une gouvernance foncière responsable au niveau local, des plateformes locales sont mis en place dans la vallée du fleuve et en Casamance.

Dans la vallée du fleuve la plateforme de Matam a tenu des concertations et prépare son AG

Les 24 et 25 octobre 2019, les Présidents de conseil des départements ont mise en place la Plateforme régionale de Matam, avec l'appui de l'IPAR au nom du Comité de Pilotage de la Plateforme nationale. Dotant ainsi cette région d'un espace de dialogue, de mise en débat et d'appui à l'amélioration de toute politique ou bonnes pratiques locales liées à la gouvernance des ressources naturelles et foncières, tout en recherchant d'une manière continue un consensus des différents acteurs.

Ce cadre d'échanges permet de partager la bonne information et de façon permanente en direction des différents acteurs concernés, tout en renforçant leurs capacités sur les différents secteurs liés aux ressources naturelles.

Dans la mise en œuvre de leurs activités, le Comité de pilotage a organisé des concertations dans les trois départements.

En Casamance la Plateforme de Ziguinchor a tenu son AG et mis en place des Commissions.

A travers le même processus d'accompagnement, la **plateforme régionale de gouvernance foncière de Ziguinchor** a été également mise en place. Elle est composée, à l'image de la plateforme nationale, des représentants de l'Etat, d'acteurs publics, privés, des organisations de la société civile (OSC), des organisations non gouvernementales (ONG) intéressés par la gouvernance des ressources naturelles et foncière et d'organisations paysannes.

Le 22 Avril 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités la Plateforme régionale de Ziguinchor a tenu une assemblée générale, en semi-présentiel, pour discuter ses orientations. L'organisation de cette assemblée générale constitutive marque également l'étape finale du processus de création de la plateforme, en vue d'aider les acteurs concernés à mieux prendre en charge les questions foncières qui entravent le développement la région.

A cette occasion après avoir rappelé les activités tenues et les dernières missions d'information, l'assemblée a adopté les statuts et règlement intérieur, mis en place des commissions et désigné les membres de chaque commission, et, adopté un plan d'action 2021 – 2022.



AG de la Plateforme de Ziguinchor

La Plateforme départementale de gouvernance responsable des forêts de Medina Yoro Foulah a l'occasion de la journée internationale des forêts, célébrée le 21 mars 2021

Les membres de la plateforme départementale sur la gouvernance responsable des forêts de Médina Yoro Foulah (MYF) constituée entre autres des Commission Environnementale Villages (CEVE) des 11 communes et de représentants d'organisations communautaires de base, se sont réunis virtuellement ce 21 Mars à travers leur groupe Whatsapp « Ma Forêt, Ma vie » à l'occasion de la journée internationale des forêts avec la participation du Chef du secteur des eaux et forêts, le Directeur du Service Départemental de Développement Rural (SDDR) de MYF et les autres acteurs clés sur la gestion forestière du département.

Afin de maintenir et de renforcer toutes les dynamiques, la plateforme a formulé les recommandations suivantes à l'endroit de l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires au développement et à l'ensemble des acteurs :

- Appuyer les communes à disposer des plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) pour mieux organiser et gérer leur espace ;
- Doter les collectivités territoriales des moyens de pouvoir participer convenablement à la gestion forestière conformément aux politiques de décentralisation ;
- Appuyer la création de forêts communales et d'aires de mise en défens dans les communes,
- Outiller les services forestiers en moyens de déplacement, en technologies modernes de surveil-

lance forestière (ex. drones) et de lutte contre les feux de brousse (ex. au moins une citerne par arrondissement) et les doter de plus de ressources humaines ;

- Promouvoir la surveillance forestière au moyen de drones et mettre en place des brigades spéciales dans les communes frontalières avec la Gambie pour atténuer le trafic de bois ;
- Mettre des bandes de pare-feux sur le long de la frontière avec la Gambie ;
- Favoriser le dialogue et les concertations entre le secteur forestier, les agriculteurs et les communes pour mieux gérer la problématique de défrichement liée à la recherche de terres agricoles fertiles ;
- Encourager et appuyer les agriculteurs à l'utilisation de matières organiques pour une agriculture saine et durable ;
- Continuer d'appuyer le département sur la restauration des peuplements forestiers ;
- Accompagner et renforcer la plateforme départementale de gouvernance responsable des forêts ;
- Aider à l'emploi des jeunes du département en leur trouvant des activités alternatives à la coupe.

La plateforme départementale de gouvernance responsable des forêts de MYF en partenariat avec l'ensemble des acteurs s'engage à participer pleinement à la réussite de la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 au Sénégal.

Elle organise aussi des caravanes de sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse dans le département de Medina Yoro foulah.



Médina Yoro Foulah, Festival des forêts

Emergence d'une dynamique d'intercommunalités locales

Au Sénégal, les Collectivités territoriales ont bénéficié de transfert de compétences dans plusieurs domaines, ce qui justifie le rôle central des collectivités locales dans le développement économique des territoires. Toutefois, ces collectivités sont souvent confrontées à un manque de moyens auquel s'ajoute la problématique du découpage territorial n'a pas pris en compte certaines questions primordiales pour le développement local, porteuses de conflits et pouvant menacer l'existence même des nouvelles entités décentralisées tel que les régimes de propriété foncière ou la gestion des ressources naturelles.

Les lois sur la décentralisation favorisent les regroupements intercommunaux.

Ce cadre juridique favorable permet l'élaboration et la mise en œuvre d'un ensemble de règles consensuelles pour réhabiliter, protéger et gérer les ressources de leurs terroirs, de façon à produire durablement des avantages écologiques, socio-économiques et culturels. Elle vise à réunir les acteurs d'un territoire pour répondre à des enjeux territoriaux divers qui ne peuvent pas être réglés au niveau communal.

Dans ce contexte, certaines communes décident de se regrouper autour de projets communs pour valoriser leurs complémentarités, mutualiser leurs ressources et partager leur vision de l'aménagement du territoire.

L'arrondissement de Méouane se dote d'une charte foncière intercommunale sensible au genre



Atelier de lancement de l'élaboration de la charte foncière intercommunale sensible au genre, à Darou Khoudoss

Dans le cadre du processus de mise en place d'outils de gouvernance participative, les quatre communes de l'arrondissement de Méouane (Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss, Mboro et Méouane) ont élaboré une charte foncière intercommunale sensible au genre, avec l'appui du Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (Congad) et l'Initiative prospective agricole et rural IPAR.

Le jeudi 25 mars 2021, en présence des 4 Maires de l'arrondissement de Méouane et sous la présidence du sous-préfet, l'esquisse de la charte locale intercommunale de gouvernance foncière de l'arrondissement

a été présenté à Taïba Ndiaye. Cette rencontre avait regroupé une cinquantaine de participants composés des acteurs des quatre (4) communes : Conseillers municipaux, chefs de village, religieux, organisations communautaires de base (Femmes, jeunes, éleveurs et agriculteurs) et responsables de cadres locaux de concertation, CADEL, Service départemental des Eaux et Forêts et l'ANCAR.

L'esquisse de la charte est mise à la disposition des maires pour appropriation approfondie du contenu avant sa validation et son adoption.

Les maires de l'arrondissement ont mis en place de leur côté un Cadre.

La journée de lancement de cette dynamique d'intercommunalité en janvier 2020 à Daroukhoudoss par la CONGAD et l'IPAR au nom du Comité de pilotage, avait vu la participation des Maires des quatre communes.

Impulsé par cette dynamique et pour une meilleure gestion de cette intercommunalité et ses outils, les quatre Maires de l'arrondissement ont mis en place une commission, cadre de concertation et des gestions des ressources des communes sous leur autorité.

Une expertise locale sur le foncier se développe dans la zone des Niayes.

L'interventions coordonnées des organisations membres du comité de pilotage de la Plateforme Nationale sur foncier au Sénégal et du Cadre de réflexion et d'actions sur le foncier au Sénégal (CRAFS) ont favorisé le développement d'une expertise locale sur les questions de gouvernance foncière dans la zone des Niayes, arrondissement de Méouane. Ces huit (8) experts animateurs foncier, points focaux du CNCR et de ENDA ont bénéficiés de plusieurs sessions de renforcement de capacités de Enda, du CNCR en collaboration avec l'Association des Juristes Sénégalaises et de l'IPAR en collaboration avec le CONGAD

Aujourd'hui, dans le cadre de l'élaboration de la charte locale intercommunale de gouvernance foncière des communes de l'arrondissement de Méouane (département de Tivaouane), Ils ont conduit avec succès les rencontres de concertations zonales (4 dans chacune des communes de Méouane, Mboro, Taïba, et Daroukhoudoss), organisées par les conseils municipaux avec l'appui de partenaires le Congad et l'IPAR au nom du COPIL_DV_GF



Les Communes de Diama, Nguith, Ronkh et Ross Béthio tiennent un forum pour définir la mise en place d'une intercommunalité formelle.

La pratique de l'intercommunalité a été lancée dans le bassin du fleuve Sénégal par les Communes de Ross Béthio, Nguith, Diama et Ronkh. Cependant, le processus nécessite d'être approfondi pour définir le cadre de l'intercommunalité et les modalités de fonctionnement.

Dans cette perspective, le projet de recherche-action « Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal », porté par l'IPAR en partenariat avec le CNCR, avec l'appui du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) du Canada, compte appuyer



ces quatre Communes pour la tenue d'un forum pour échanger sur les enjeux de l'intercommunalité.

L'objectif du forum est d'identifier, d'une part, les contraintes rencontrées dans la gestion de ressources et dont une gestion concertée (intercommunale) pourrait constituer la solution. Il s'agit, d'autre part, de définir le cadre d'intervention et les modalités de gestion/d'administration de l'intercommunalité entre les communes Ross Béthio, Nguith, Diama et Ronkh.

Ce forum a réuni en une journée une centaine de personnes constitué de l'ensemble des parties prenantes à la gouvernance foncière (Services étatiques, Elus locaux, Chefs religieux et coutumiers, représentants des femmes et des jeunes etc.). Les échanges se sont déroulés suivant une approche participative et inclusive afin de générer une participation optimale de tous les participants.

Appuyer la sécurisation foncière



Visite d'un champ agroécologique bénéficiaire / @ Chérif-Com-IPAR

Accompagnement de modelés pilotes dans la pratique de l'agroécologie

Dans le cadre du programme gouvernance foncière inclusive pour améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la consolidation de la paix, coordonné la FAO, Enda Pronat porte le volet appui et renforcement des capacités sur les systèmes de productions durables via les pratiques agroécologiques. L'organisation accompagne 16 producteurs bénéficiaires pour une mise en valeur de 4ha sur les pratiques agroécologiques dans les communes de Mboro, Darou Khoudoss, Méouane et Taïba Ndiaye. Ces producteurs bénéficiaires ont reçu des kits d'irrigation par aspersion pour améliorer les système d'arrosage de leurs explotations. En plus de cet appui matériel, des formations théoriques sur les enjeux et les pratiques agroécologiques sous forme de CEP (Champs écoles paysans) sont en cours.

Appui à l'obtention de plan parcellaire d'occupation

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Gouvernance foncière inclusive pour améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la consolidation de la paix » dans l'Arrondissement de Méouane, le CNCR a accompagné des propriétaires à sécuriser leur terre par l'obtention de plans parcellaires en collaboration avec les commissions domaniales avec l'appui représentant de l'ANCAR. Ce projet avait négocié et obtenu des communes la réduction des frais de bornage passant de 200.000 à 50.000 par hectare. et permis d'enregistrer une hausse considérable de demande d'obtention de titre sur leur propriété y compris des femmes et des jeunes.

Ainsi, plus de 400 plans parcellaires ont été attestés au bénéfices des acteurs propriétaires légitimes de leurs terres.

BRÈVE

Amélioration de l'accès à l'eau pour les paysans du Fouta

En 2020, Enda Pronat et son partenaire l'ONG CERAI, ont contribué à améliorer l'accès à l'eau productive pour plus de 150 personnes des communes de Guédé Village et Guédé Chantier, afin de mieux les accompagner dans la transition agroécologique.

Dans le cadre du projet « Renforcer la souveraineté alimentaire locale par un appui à l'agriculture familiale durable dans les communes de Guédé Village et Guédé Chantier à Podor » financé par la Coopération espagnole (AECID), sept (7) exploitations familiales et deux (2) groupements féminins de la zone ont vu leur système d'irrigation renforcé, soit environ 150 personnes qui ont bénéficié directement de ces installations.

Certains producteurs/trices ont été équipés de nouveaux bassins afin de réduire les énormes pertes d'eau liées à la vétusté des anciens bassins.

Le projet a également appuyé 44 femmes et 2 hommes du GPF de Guédé Chantier, qui exploitent un jardin de 1 ha. Ils ont pu bénéficier d'une installation de système d'irrigation californien avec une moto pompe thermique. Ce système a permis de mettre à disposition de ce groupement un système à bas coût hydraulique avec un temps d'irrigation record. Avec seulement 5 litres de carburant, toute la parcelle (1ha) est irriguée en moins de 4 heures.

Le projet va se poursuivre en 2021 avec l'équipement d'autres exploitations familiales et GPF, ainsi que des formations sur les pratiques agroécologiques pour aller vers des modes de production plus sains et durables dans le département de Podor.

Mis en place des comités de gestion foncière

L17 et 18 avril 2021, les communes de Toubacouta et de Mbam ont mis en place des comités de gestion foncière, avec l'appui du CNCR et de l'ONG Solidagro. Ces ateliers ont eu lieu en présence du sous-préfet, des maires, et de 52 chefs de villages et représentants de jeunes et de groupements féminins

Formation sur les techniques de transformation des produits halieutiques

La FENAGIE/pêche dans le cadre de son projet "Conservation des Ressources Naturelles et Renforcement de la Résilience des Communautés des Aires Marines Protégées du Delta du Saloum", a organisé du 25 au 27 janvier 2021 à Dionewar Département de Foundiougne, Région de Fatick, un atelier de formation sur les techniques de transformation des produits halieutiques au profit des transformatrices de Niodior, Dionewar et Falia.



DANS LE BASSIN DU FLEUVE



L'équipe de l'atelier technique du Mali sur la charte foncière du bassin

Les 4 Pays de l'OMVS relancent l'élaboration de la charte foncière du Bassin du Fleuve Sénégal.

Pour apporter des éléments de réponse aux principaux obstacles à une gestion foncière durable et partagée dans le Bassin du Fleuve Sénégal (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal), l'OMVS, en partenariat avec la FAO et l'IPAR, initie des rencontres techniques d'échanges et de concertations dans les différents pays membres, dans le but de finaliser le processus d'élaboration de la charte foncière. Les différentes propositions des pays seront partagées et validées au cours d'un atelier régional prévu avant la fin du mois d'avril 2021 entre les quatre pays du bassin de fleuve Sénégal et, la restitution finale est prévue en fin mai à Nouakchott.

L'élaboration de cette charte transfrontière est l'un des résultats clés du projet d'une gouvernance foncière améliorée pour une prospérité partagée dans le Bassin du Fleuve Sénégal » (ou projet SRB), qui a été mis en œuvre conjointement par la FAO et l'IPAR, sous l'égide de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Cette Charte transfrontalière, dont l'adoption constituerait une première en matière de gouvernance foncière en Afrique de l'Ouest, a déjà fait l'objet d'un premier draft, discuté non seulement au niveau de l'OMVS, mais aussi au niveau de la plateforme multi-acteurs régionale mise en place et soutenue par le projet SRB depuis

2016. Il s'agit désormais de poursuivre ce travail, dont la sensibilité politique de la question n'avait pas permis la conclusion avant la clôture du projet SRB.

Des réunions techniques de travail sont tenues dans chaque pays

Dans les quatre pays l'OMVS, l'IPAR, la FAO et l'OMVS ont appuyé l'organisation de réunions techniques de travail : à Bamako les 10 et 11 mars, à Dakar et à Conakry les 17 et 18 mars et à Nouakchott les 25 et 26 mars.

Ces réunions visent entre autres à identifier les défis et enjeux des pays à prendre en compte dans la charte et les structures clés des pays qui prendront part à l'atelier régional de validation des propositions des pays.

Ce processus qui vise la participation de l'ensemble des parties prenantes qui interviennent dans la gouvernance foncière (représentants de l'État, de la Société Civile, des partenaires techniques et financiers, du Secteur privé, des Universités et la recherche) vise à doter la sous-région d'une charte pouvant inspirer les politiques foncières nationales des pays de l'OMVS en s'appuyant sur les principes des directives volontaires afin de promouvoir une paix durable entre les peuples voisins.

RETROUVEZ DÉSORMAIS LA PLATEFORME SUR LA TOILE



Site d'informations / Centre de ressources : www.foncierausenegal.info



Foncier au Sénégal



Plateforme Nationale
DV&GF
Gouvernance Foncière au Sénégal

PLATEFORME NATIONALE SUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE AU SÉNÉGAL

La Plateforme Nationale inclusive et multi-acteurs, a été mise en place en mars 2014, à l'issue du premier Atelier National sur les DV. Cet atelier avait vu la participation d'une centaine d'acteurs représentant le secteur public, le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations paysannes et du patronat, les institutions de recherche ainsi que les partenaires techniques et financiers.



INSTITUTIONS MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DV/GF

République du Sénégal



Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural
Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Ministère de l'Élevage et des Productions Animales



enda Pronat



actionaid



Avec l'appui technique et financier de :



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT



République Fédérale
d'Allemagne